

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 DECEMBRE 2022

oOo

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :

1. 2^{ème} (Finances et Ressources Humaines) et 10^{ème} (Tranquillité Publique et Sécurité) Commissions Municipales,
2. Commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON,

RAPPORT

Madame Sylviane ASCHEHOUG a démissionné du Conseil Municipal le 27 Octobre 2022.

Elle avait été désignée par le Conseil Municipal pour faire partie :

- * des 2^{ème} (Finances et Ressources Humaines) et 10^{ème} (Tranquillité Publique et Sécurité) Commissions Municipales,
- * de la commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY - VALENTON,

Il est demandé au Conseil Municipal de pourvoir à son remplacement au sein de ces organismes.

Par ailleurs, Madame Sylviane ASCHEHOUG avait également été élue au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Antony suivant le principe de la représentation proportionnelle sur une liste comprenant à sa suite Madame Isabelle REMY-LARGEAU.

En application de l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame Isabelle REMY-LARGEAU est appelée à la remplacer au sein dudit Conseil d'Administration.



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURDI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUE, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND	à M MEDAN	M. HUBERT	à Mme SANSY
Mme SCHLIENGER	à M. SENANT	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN
Mme ENAME	à M BEN ABDALLAH	M. GOULETTE	à Mme VERET
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS
M. BENSABAT	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN		

Mme GALLI est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES
2^{ème} (Finances et Ressources Humaines) et 10^{ème} (Tranquillité Publique et
Sécurité) COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article
L 2121-22 ;

Vu sa délibération en date du 24 Septembre 2020 créant 10 Commissions
Municipales et désignant les membres les composant ;

CONSIDERANT qu'en raison de la démission du Conseil Municipal de Madame
Sylviane ASCHEHOUG, il s'avère nécessaire de procéder à son remplacement au sein des
2^{ème} (Finances et Ressources Humaine) et 10^{ème} (Tranquillité Publique et Sécurité)
Commissions Municipales ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE.- Est désigné pour faire partie de la

2^{ème} Commission Municipale chargée des Finances et des Ressources Humaines :

- M. Bruno EDOUARD

10^{ème} Commission Municipale chargée de la Tranquillité Publique et de la Sécurité :

- M. Bruno EDOUARD.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
le Maire





DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUE, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND	à M MEDAN	M. HUBERT	à Mme SANSY
Mme SCHLIENGER	à M. SENANT	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN
Mme ENAME	à M BEN ABDALLAH	M. GOULETTE	à Mme VERET
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS
M. BENSABAT	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN		

Mme GALLI est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN LA COMMISSION CHARGEE DU SUIVI DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA LIAISON TGV MASSY-VALENTON

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération du 13 novembre 2003 créant une commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON ;

Vu sa délibération du 31 mars 2022 désignant les membres composant ladite Commission ;

CONSIDERANT qu'à la suite de la démission du Conseil Municipal de Madame Sylviane ASCHEHOUG le 27 octobre 2022, il y a lieu de la remplacer au sein de cette Commission ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE.- Est élu, au sein de la commission chargée du suivi du projet d'aménagement de la liaison TGV MASSY-VALENTON :

– M. Bruno EDOUARD.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire

